



Grande Rue - 9h/18h

Début des inscriptions le lundi 28 juin

Conditions d'inscription et bulletin : www.carrieres-sous-poissy.fr

Restauration sur place - Infos + : 01 39 22 36 00



BROCANTE CENTRE ANCIEN 2021

DÉBUT DES INSCRIPTIONS LE LUNDI 28 JUIN
PAR COURRIEL À service.culture@carrieres-sous-poissy.fr
OU AU SERVICE CULTURE - HÔTEL DE VILLE - 1, PLACE SAINT-BLAISE
DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

1) PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Le dossier devra être complet et comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli, lisible et signé
- La copie recto-verso de la pièce d'identité
- Un chèque de caution « Propreté » de 50 € à l'ordre de la « Régie des recettes »
- Votre règlement (par carte bancaire en ligne via les Démarches numériques ou par chèque à l'ordre de la « Régie des recettes »)

À déposer au Service Culture à l'Hôtel de Ville – 1, place Saint-Blaise – 78955 Carrières-sous-Poissy
Une facture sera éditée à l'inscription.

2) FACTURE ET ATTRIBUTION DE VOTRE EMPLACEMENT

Votre facture et numéro d'emplacement vous seront remis lors de votre inscription.

L'inscription à la brocante vaut acceptation du règlement applicable aux exposants, disponible sur demande ou sur le site internet de la ville www.carrieres-sous-poissy.fr

ATTENTION, CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Tout dossier incomplet sera retourné.
- Les exposants souhaitant obtenir des emplacements côte à côte doivent impérativement transmettre leur dossier ensemble.
- Les emplacements sont attribués par ordre d'inscription : aucune demande de modification d'emplacement ne pourra être acceptée.



BULLETIN D'INSCRIPTION « BROCANTE CENTRE ANCIEN » DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Email : @

N° d'immatriculation du véhicule pour accéder à la brocante :

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- > Ne pas être commerçant(e)
- > Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- > Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)
- > Avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter

TARIFS :

8 € les 2 mètres linéaires et 4 € le mètre linéaire supplémentaire

Nombre de mètres réservés : mètres, soit €

RÈGLEMENT :

- Chèque Carte bancaire Chèque de caution « Propreté » de 50 €

Fait à le / / 2021

Signature :

- J'autorise et j'accepte l'utilisation des données par la Ville de Carrières-sous-Poissy*

